



Licenciement pour inaptitude ! vis de procédure !!

Par **surf54**, le **01/08/2009** à **13:40**

Bonjour,

Voilà je suis en CDI depuis le 10/07/2006 dans une entreprise.

Suite à un problème de santé j'ai du être en arrêt travail du 04/02/08 au 09/06/09 affection longue durée.

Le 10/06/09 convocation par la médecine du travail pour la visite de reprise.

La conclusion aptitude au poste est : Inaptitude à la reprise de mon poste actuellement temporaire (1er avis selon R 4624-31)

Le 25/06/09 convocation à la 2eme visite du médecin du travail.

Inaptitude médicale à la reprise de ce poste et à tous les postes de l'entreprise.

2emé avis à caractère définitif selon R4624-31. L' employeur à fait part verbalement de son impossibilité à organiser des taches de télétravail au médecin du travail.

Depuis j'ai aucune nouvelle de mon employeur, j'ai beau téléphoner on me dit réunion , pas disponible ...

Je reçois aujourd'hui le 01/08/09 mon bulletin de paie de juillet au je suis à 0 euros et en absences maladie...

Pourtant je ne suis plus en arrêt et je ne touche plus rien depuis le 09/06/09.

Il me reste 24 CP.

Merci de m'aider et de me donner des conseils.

Salutations.